



**FORMATION CONTINUE 2024**

**VISIOCONFERENCE**

**DROIT IMMOBILIER**

**BORNAGE :  
RETROUVER LES ANCIENS ACTES DEFINISSANT LES  
LIMITES DE PROPRIETE**

**Jeudi 4 juillet  
De 9h00 à 13h00**

**Jean-Philippe BODIN**  
Géomètre-Expert  
Expert près la Cour d'appel de Rennes

**120€ la séance  
90€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les services qui archivent les actes notariés et les publications des actes notariés. Ils sauront de quelle manière les solliciter et comment remplir les formulaires. Le lien avec les divisions cadastrales sera fait pour identifier des archives connexes utiles au bornage d'une propriété. Cette formation permettra de comprendre le croisement de la chronologie des divisions cadastrales avec celle des actes notariés pour retrouver une limite de propriété.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

- Contexte législatif
- Premières conditions
- Recherches hypothécaires
- Recherches cadastrales
- Recherches notariales
- Nom du document produit et cas particuliers
- Ouverture vers les spécificités liées à la délimitation du domaine public

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis avant la formation.  
Enquête de satisfaction de la formation.  
Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et des pratiques de la matière) et 3 (Niveau "Expert", s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE [s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
05 61 53 58 52